

15ème législature

Question N° : 23680	De Mme Christine Pires Beaune (Socialistes et apparentés - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Première ministre
Rubrique >État	Tête d'analyse >Charte déontologique des collaborateurs du chef de l'État	Analyse > Charte déontologique des collaborateurs du chef de l'État.
Question publiée au JO le : 15/10/2019 Date de changement d'attribution : 17/05/2022 Date de renouvellement : 28/01/2020 Date de renouvellement : 05/05/2020 Date de renouvellement : 11/08/2020 Date de renouvellement : 15/12/2020 Date de renouvellement : 23/03/2021 Date de renouvellement : 29/06/2021 Date de renouvellement : 12/10/2021 Date de renouvellement : 18/01/2022 Date de renouvellement : 03/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune interroge M. le Premier ministre à propos de la mise à jour de la charte de déontologie des collaborateurs du président de la République du 19 décembre 2014. Une mise à jour de cette charte est prévue (question écrite n° 16007). Elle lui demande de l'informer du contenu de cette mise à jour dès que celle-ci aura eu lieu.